



Centre Communal  
d'Action Sociale

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du  
04 juillet 2024**

-----  
**Numéro : 2024/8**

**Objet :** Création d'un  
poste en apprentissage  
pour l'année 2024

**Rapporteur :**  
Gabriel LAUMOSNE

Membres Du Conseil d'Administration	
En exercice	17
Présents	9
Représentés	3
Absents	5

L'an deux mille vingt quatre le 04 juillet à 20h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Ulis se sont réunis, en « salle du conseil », au nombre de neuf, sous la présidence de Gabriel LAUMOSNE, Vice-Président du CCAS, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

**PRÉSENTS**

Gabriel LAUMOSNE, Soulé N'GAIDE, Olfa ZRIDATE, Marthe GBAGUIDI, Corinne FIGONI, Jean-Michel ESPALIEU, Denise KARMINSKI, Fatima BERDOUS, Michel THOMAS.

**REPRESENTES (AYANT DONNE POUVOIR)**

Emilia RIBEIRO à Madame Marthe GBAGUIDI.  
Marie-Françoise VOSGIENS à Monsieur Gabriel LAUMOSNE.  
Ghislaine BAILLARD à Madame Corinne FIGONI.

**EXCUSES**

Clovis CASSAN, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Michèle DESCAMPS, Catherine MENCARAGLIA.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRETARE DE SÉANCE**

Cindy PINTAURI

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** le rapport par lequel M. Gabriel LAUMOSNE, Vice-président du CCAS, expose ce qui suit :

**Vu** le rapport par lequel M. Gabriel LAUMOSNE, Vice-président du CCAS, expose ce qui suit :

*« L'apprentissage est une formation en alternance qui associe enseignement théorique en centre de formation d'apprentis et formation pratique en collectivité.*

*Ce dispositif, ouvert aux jeunes de 16 à 26 ans, est un contrat de droit privé à durée déterminée, de 6 mois à 3 ans, conclu entre la collectivité et l'apprenti-e.*

*Face aux difficultés dans l'emploi, l'apprentissage offre une formation diplômante et qualifiante aux jeunes. Il constitue également un levier qui permet de surmonter des difficultés dans le recrutement dans des secteurs spécifiques.*

*La ville des Ulis développe l'apprentissage au sein de la commune dans le but de participer au développement des compétences des jeunes mais aussi pour renforcer les équipes des services municipaux. Le Centre Communal d'Action Sociale souhaite participer à l'accueil d'apprenti-e-s.*

*En recrutant un-e apprenti-e, le CCAS s'engage dans une démarche de formation.*

*Pour 2024, un poste en apprentissage a été budgétisé au CCAS pour un profil de conseiller-e en économie sociale et familiale.*

*Les crédits sont prévus au budget 2024, au chapitre 012. »*

*Il est donc proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :*

- *Créer un poste d'apprenti-e pour l'année 2024 ;*
- *Autoriser le Président du CCAS à signer les conventions pour l'application de ce dispositif et tous les documents s'y rapportant ;*
- *Dire que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012. »*

**Vu** les articles L.6227-1 à L.6227-12 du code du travail relatifs au développement de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

**Vu** les articles D.6271-1 à D.6271-3 du code du travail précisant les règles de conventionnement de l'apprentissage avec une personne morale de droit public ;

**Vu** les articles D.6272-1 à D.6272-2 du code du travail inhérents à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

**Considérant** la volonté de développer l'apprentissage au sein du CCAS et de contribuer ainsi à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;

- **CREE un poste d'apprenti-e pour l'année 2024 ;**
- **AUTORISE le Président du CCAS à signer les conventions pour l'application de ce dispositif et tous les documents s'y rapportant ;**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012.**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ADOPTE LA PRESENTE DELIBERATION : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

 Gabriel LAUMOSNE  
Vice-président du CCAS